



CSO et CRR

REGLEMENT DES CHAMPIONNATS REGIONAUX DE 10km 2019

1. - PRINCIPES.

La Ligue d'Athlétisme SUD PACA a décidé d'attribuer le championnat régional de 10km au club de l'EP FAYENCE. Cette compétition se déroulera le dimanche 29 septembre 2019.

L'organisation technique de ce championnat est confiée à la Commission Régionale Running de la Ligue d'Athlétisme SUD PACA sous la tutelle de la Commission Sportive et Organisation.

2. - REGLEMENTS.

Le présent règlement est applicable pour l'année **2019** et concerne donc le championnat régional de 10km qui aura lieu à Fayence le dimanche 29 septembre 2019.

Il concerne les catégories de cadets à masters 5 féminins et masculins, titulaire d'une licence « **COMPETITION** » auprès de la FFA. Cette compétition est aussi dénommée championnat régional SUD PACA de 10km.

3. - PROGRAMMES.

Le départ de cette épreuve sera donné à **9h45**

Lieu de départ : Route de Fréjus D563 (Collège Marie MAURON).

Lieu d'arrivée : Route de Fréjus (Collège Marie MAURON)

4. TITRE et RECOMPENSES.

Les différents classements seront obtenus en prenant en compte le temps officiel du compétiteur.

Equipe

Le calcul du classement par équipe s'effectue par l'addition des temps des 4 premiers coureurs d'un club (aucune composition d'équipe à déposer au préalable).

Le règlement fédéral sera appliqué pour la composition des équipes (muté et athlète étranger).

En cas d'égalité, c'est le temps réalisé par le 4^{ème} coureur qui sera retenu.

Sera récompensé : - la 1^{ère} équipe Master masculin (M1 à M5)

- La 1^{ère} équipe féminine (ESP/ SE / MA)

- La 1^{ère} équipe espoir/sénior masculin

Il sera attribué une coupe et une médaille pour chacun des athlètes.

Individuel

Le 1^{er} de chaque catégorie de cadet à master 5 (féminin et masculin) se verra attribué le titre de champion régional.

Il sera attribué une médaille à chaque athlète.

5. - TENUE ET DOSSARD

Les compétiteurs doivent porter un maillot aux couleurs distinctives de leur club. **Tout manquement entrainera la disqualification de l'athlète.**

Des contrôles de maillots seront réalisés au départ et à l'arrivée de la course.

Ce dossard doit être fixé par 4 épingles sur le devant du maillot (voir règlement FFA).

5. – ENGAGEMENTS 10km PACA.

L'engagement des athlètes possédant une licence **Compétition** (valide) est à la charge des clubs. Il se fera **UNIQUEMENT** sur le site internet de la Ligue SUD PACA au plus tard le **26 / 09 / 2019 à minuit**.

Cet engagement est gratuit pour les athlètes licenciés « COMPETITION » dans un club de la Ligue PACA.

Ne seront retenus dans les classements que les coureurs ayant été engagés grâce à cette procédure.

Il n'y aura pas d'engagement sur place.

6. – LITIGES POUR LE CHAMPIONNAT REGIONAL DE 10 km

Tous les cas de litiges ou de réclamations seront jugés par le Juge Arbitre Hors Stade de la compétition, seul habilité à le faire. Ces réclamations doivent être présentées au juge-arbitre dans les 30' qui suit l'affichage des résultats.

7. – DROIT A L'IMAGE.

La ligue d'athlétisme PACA informe les concurrents de la possibilité que se réserve l'organisateur ainsi que la ligue de pouvoir utiliser les éventuelles images de la manifestation sous quelque forme que ce soit, sur tout support et pour une durée indéfinie.

RAPPEL : *toutes les décisions concernant ces championnats régionaux de 10Km seront proposées par Commission Régionale Running et la Commission Sportive et Organisation pour validation du Comité Directeur de la Ligue d'Athlétisme de Provence Alpes Côte d'Azur conformément au règlement de la Fédération Française d'Athlétisme.*